



Dégat des eaux sous un toit

Par **lolo38**, le **27/06/2011** à **15:56**

Bonjour, je suis locataire et j'ai un dégât des eaux qui doit provenir d'un dessous de toit et suite à cela j'ai un énorme trou dans mon plafond depuis plus de deux ans le propriétaire ne veut rien faire quand il pleut je suis obligé de mettre une grosse bassine quel est la solution doit je contacter mon assurance sachant que la fuite vient du toit merci d'avance

Par **mimi493**, le **27/06/2011** à **16:38**

Parce que vous n'avez pas contacté votre assurance pour faire la déclaration de sinistre dès constat du dégât des eaux ?

Par **lolo38**, le **28/06/2011** à **08:27**

bonjour non je n'est pas contacter mon assurance je penser que les travaux etait a la charge du propriétaire sachant qu'il n'y a aucun locataire a l'etage en dessus ce n'est qu'un dessous de toit ou il y a des fissure et infiltration d'eau merci